Samedi, 15 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 103.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 14 SEPTEMBRE 1849.

En présence des difficultés et des dangers chaque jour croissants pour la France on est tenu de garder une réserve et une circonspection proportionnées à ces dangers et à ces difficultés.

Ne pas en tenir compte quand on veut juger ce qui se passe, c'est s'exposer à tomber dans l'erreur ou la partialité.

Les difficultés dont nous parlons proviennent en grande partie de ce que les hommes de l'opposition, pas plus que les hommes du gouvernement, ne comprennent toute la gravité de la situation.

On suppose toujours le chef de l'Etat ou l'homme qui a le plus d'influence sur les affaires maître de suivre toute son idée, maître d'obéir à tous ses sentiments et d'employer pour les faire triompher tous les moyens dont il dispose légalement.

On oublie trop qu'une situation politique est un fait, non seulement légal, mais en même temps historique et moral.

Il ne suffit pas d'avoir pour soi les articles de la constitution, il faut encore être d'accord avec ceux qui les expliquent; il faut être sûr de ceux qui sont chargés d'en assurer l'exécution.

Sous tous ces rapports, jamais la position du gouvernement en France n'a été plus difficile: nous parlons de l'intérieur. Les anciennes traditions gouvernementales sont, comme chacun a pu s'en convaincre, usées et brisées; on se rappelle le mauvais succès de tous ceux qui ont tenté de renouer la chaîne des temps. Ceux qui font aujourd'hui chez nous la même tentative n'ont pas, tant s'en faut, la foi de leurs prédécesseurs de la Restauration.

Si le passé nous échappe avec ses traditions, le présent ne nous apparaît pas encore avec sa force d'actualité. Pas de traditions et pas d'enthousiasme. Les uns cherchent en vain à imiter la persistance opiniâtre des stationnaires du temps de Louis XVI, ou la fougue maladive des réactionnaires de la chambre *introuvable*; les autres s'efforcent, non moins vainement, de faire revivre les principes de la terreur.

Ce ne sont que des expédients, ce n'est que du replâtrage ! tout cela est vieux, usé, mort et bien mort ! L'esprit de vie et de réalisation de l'époque actuelle est ailleurs; l'instinct des masses le sent confusément ; de là l'inquiétude et le mécontentement sourd de tout ce qui est.

Ni la terreur révolutionnaire, ni la compression réactionnaire ne résoudraient les difficultés politiques et religieuses qui nous travaillent. Il faudrait un nouvel Œdipe pour trouver le mot de l'énigme posée par le sphinx de la société nouvelle.

Cette société, c'est la République démocratique et sociale, non dans le sens que lui donnent les matérialistes de certaines écoles purement économiques, mais dans son sens le plus large et le plus haut, avec toutes ses aspirations à un progrès indéfini, et telle qu'elle nous a été annoncée du sommet du calvaire il y a dix-huit siècles. Ce n'est ni la République païenne et oppressive de l'antiquité, ni la République terroriste et doctrinaire de la Convention et des Etats-Unis, mais la République chrétienne de la solidarité et de la fraternité des Peuples.

Tout le monde l'entend-il ainsi? Les hommes de l'opposition sont-ils bien d'accord sur le but? S'ils le sont, quels sont leurs moyens de réalisation? En ont-ils d'autres que les procédés employés, dans un sens contraire, par les hommes du gouvernement? Ont-ils une foi, une pensée suivie, un système arrêté? — Ici gît la difficulté et commence la confusion.

Même en supposant le pouvoir de bonne foi et animé des meilleures intentions républicaines, sa position au milieu d'un semblable chaos ressemble à celle d'un navigateur enveloppé de cette atmosphère incertaine qui caractérise la fin de la saison orageuse, et où n'apparaît pas encore l'aube du jour qui doit commencer le beau temps. Equinoxe d'une saison de transition politique où l'on n'est sûr de rien! au dessus de soi un ciel sans coups de foudre ni éclairs, mais aussi sans étoiles; autour de soi une mer qui n'oblige pas à mettre la main au gouvernail, mais qui dans son mouvement déréglé ne vous porte dans aucune direction fixe, ni à gauche ni à droite, ni en avant ni en arrière.

Tout le monde reconnaît que telle est notre position politique; très peu de personnes savent que c'est notre position *morale* qui ressemble surtout à cet état de chaos et de calme plat tout ensemble.

Le gouvernement, alors même qu'il voudrait fermer les yeux sur la vérité de sa position, alors même qu'il voudrait oublier la fatalité de cet état de choses, se trouverait forcé, par sa position, d'en sentir à chaque moment l'influence.

Tout mouvement national, qu'il s'appelle émeute, réunion politique, tentative d'établissement d'une Eglise nouvelle, ou même simple annonce d'une nouvelle théorie, tout cela, en définitive, se traduit chez nous en question ministérielle, en question d'instruction primaire avec tous ses corollaires (existence des congrégations religieuses, attributions des corps enseignants, etc.); en question de finances, qui comprend nécessairement celle de l'effectif des armées, celle du budget des travaux publics; enfin, en question de paix et de guerre, en question de Paris et de Rome.

Quand il s'agit de trouver une règle de conduite, une formule pour résoudre l'une de ces questions, le gouvernement sent d'un côté (dans le parti révolutionnaire) le manque absolu de système, d'idée arrêtée sur l'avenir; de l'autre côté (dans le parti réactionnaire) il sent l'inanité des ressources du passé : on lui fait voir dans ce passé une route toute tracée, on lui propose des moyens déjà éprouvés et reconnus efficaces tels que le jésuitisme, la police, la corruption, etc.

Voilà, dans leur vérité, les embarras et les empêchements du pouvoir; nous en tenons compte, mais nous le lui déclarons, il peut, il doit en triompher. Il faut qu'il en sorte à coups d'énergie et de dévouement à l'idée nationale. Ce que l'on veut avec foi, on finit toujours par le faire. L'idée nationale, d'ailleurs, ne saurait rester longtemps emprisonnée sous l'impuissance ou l'inaction du gouvernement. Elle veut se faire jour, elle veut être servie, son impatience est légitime; elle juge et dévore ceux qui lui résistent.

Il faut donc adopter une ligne de conduite nette et franche, qui mette fin à une politique de jésuitisme dont tout l'art consiste à biaiser, à ruser, et qui, en fin de compte, n'aboutit qu'à soulever contre soi l'indignation de ses amis et le mépris de ses ennemis.

L'élu du 10 décembre semblait avoir compris la nécessité dont nous parlons. Ne se sentant pas assez fort pour se poser *constitutionnellement* en maître de la situation, il a laissé échapper d'une manière *inconstitutionnelle* des paroles françaises, des sentiments français ; nous y avons applaudi. Aujourd'hui il recule... du moins tout porte à le penser. C'est un grand malheur, irréparable pour lui, mais non pour la démocratie qui, après tout, se consolera facilement d'une nouvelle défection. Il eût été cependant si facile à M. le président de persévérer dans la voie nationale où sa lettre venait de le placer à l'égard de la réaction intérieure et extérieure! Le mauvais vouloir des hommes qui l'entourent ne devait pas l'arrêter. Le seul plan de conduite pour lui consistait, à notre avis, à se créer un cabinet qui prît tout bonnement sa missive pour programme ministériel. Dans cette nouvelle situation, M. le président, une fois uni de sentiment avec son ministère, et en laissant à d'autres le soin des correspondances diplomatiques, se fût réservé dans le gouvernement les devoirs qui lui sont confiés par la Constitution, ceux de l'initiative et de l'action, attributs essentiels du pouvoir exécutif.

Nous lisons dans l'*Assemblée nationale* cette note par trop significative :

« Il paraît certain que M. le président de la République a déclaré en conseil des ministres qu'il ne prétendait point subordonner la politique du cabinet à ses sentiments personnels, et que, puisque la publication de sa lettre avait eu de telles conséquences, — conséquences inattendues pour lui, — il n'hésitait point à lui ôter tout caractère officiel.

» Cette déclaration n'a pas peu contribué à retenir M. de Falloux dans le cabinet.

On a eu aujourd'hui des détails très circonstanciés sur ce qui a été dit hier au sein de la *commission de permanence.*

Quelques membres de cette commission disaient ce matin à plusieurs représentants, réunis dans la salle des conférences, que des explications fournies par M. le ministre de l'intérieur il résultait que la lettre du président de la République avait été communiquée en conseil et avait reçu l'approbation de tous les membres, *sans exception*, du cabinet.

La commission n'aurait pas, dit-on, demandé la convocation de l'assemblée par ce motif qu'elle semble s'associer en grande majorité à la politique indiquée par la lettre du président.

Le bruit courait aujourd'hui que le gouvernement avait reçu ce matin l'ultimatum du pape aux dernières dépêches qui lui avaient été adressées. On disait que le saint-père se montrait disposé à se retirer à Bologne et à se placer sous la protection des baïonnettes de la coalition plutôt que de céder.

On ajoutait que l'empereur de Russie avait offert au pape le secours de ses armées de terre et de mer.

On lit dans le *National de Florence*:

« Des lettres arrivées de Rome par voie extraordinaire nous assurent que définitivement le commandant français a concentré dans ses mains tous les pouvoirs et mis à néant ceux de la commission des trois cardinaux. »

Quelques journaux ont désigné à tort M. Péauger, préfet des Bouches-du-Rhône, comme devant succéder à M. Rébillot à la préfecture de police. On assure qu'il n'est nullement question de la retraite de M. Rébillot.

Quelques membres de la Montagne ont déposé aujourd'hui, entre les mains d'un des vice-présidents de l'Assemblée législative, une proposition rédigée par M. Th. Bac, et ainsi conçue :

« Vu la lettre adressée le 18 avril dernier par M. le président de la République à M. Edgar Ney;

» Vu la note insérée au *Moniteur*, et de laquelle semble résulter qu'un des membres du cabinet n'approuve pas la ligne politique indiquée par cette lettre, dont il blâme la publication;

» Considérant qu'il importe à la discipline de l'armée, à la dignité de la France et à la sécurité du pays, qu'il ne reste pas plus longtemps des doutes sur l'accord des grands pouvoirs de l'Etat et sur la politique qu'ils entendent suivre dans les affaires d'Italie:

« Les soussignés demandent que l'Assemblée Législative soit convoquée dans le plus bref délai possible, afin de se prononcer souverainement sur la ligne suivie et à suivre dans la politique intérieure et extérieure. »

On assure que la commission des vingt-cinq se réunira après-demain pour s'occuper de cette proposition.

D'après des nouvelles reçues à Vienne d'Agram, la forteresse de Peterwardein se serait rendue le 5 septembre. La garnison se serait divisée en deux partis. Celui qui était pour la soumission aurait eu le dessus. Les conditions auxquelles la garnison de Komorn consentirait à se soumettre seraient : amnistie complète pour la Hongrie, retraite de la garnison dans un pays voisin avec ses armes et un ministère indépendant pour la Hongrie.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 15 SEPTEMBRE 1849.

ÉCONOMIE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE.

INFAILLIBILITÉ DES SAVANTS.

Les savants véritables que l'opinion publique honore et proclame comme tels, ou bien ceux qui font partie des corps reconnus et constitués en académies, en sociétés des sciences, des lettres et des arts, sont naturellement les *pairs*, les juges compétents, souverains, en matière scientifique. A ce titre, les inventeurs, ces *chercheurs* heureux et malheureux, qui se posent bravement en soldats perdus de la science et de l'industrie et ouvrent souvent à celles-ci par leurs efforts et leur génie des voies nouvelles, inconnues, hardies, pleines d'avenir,—mais aussi, par cela même absolument en dehors des voies ordinaires, souvent tout à fait à côté de l'art et des connaissances écrites et enseignées, ces chercheurs, disons-nous, ces inventeurs, appartiennent aux savants.

Obligés, pour voir leurs théories admises, de rechercher, d'obtenir les suffrages de la science établie, reconnue, ils ont grandement à souffrir du dédain avec lequel ils se voient pour la plupart du temps accueillis. On en a vu lutter courageusement ; en appeler de l'indifférence ou du mauvais vouloir de leurs juges, au bon sens et aux lumières du public éclairé, et quelquefois leur lutte a été couronnée d'un succès éclatant : le souvenir de leur gloire guide, encourage, soutient leurs successeurs dans la carrière épineuse, — et trop souvent ingrate de l'innovation.

Mais pour quelques-uns qui ont surgi, combien d'hommes généreux, sincères, ont péri sans retour sur cette mer orageuse? Combien, parmi eux, écrasés sous cette force d'inertie, qui est l'arme malheureusement ordinaire, facile et terrible des assemblées, des réunions et des commissions scientifiques, ont succombé, sans luttes, sous le dégoût profond de ces dénis de justice si communs sous le régime académique actuel?

Le gouvernement pourrait-il, officieusement ou légalement, par une organisation quelconque, venir au secours de ces champions courageux, trop souvent victimes de leur zèle; rendre leur position moins déplorable, et donner une direction utile à leur travail, qui s'égare parfois et n'aurait le plus souvent besoin que d'être redressé, dirigé, pour arriver aux résultats les plus utiles?

Nous appelons de tous nos vœux l'application et la réalisation des principes élevés, tutélaires, émis dans le temps sur la matière par un administrateur éminent, M. A. Romieu, qui demandait aussi que la science ait, comme les beaux-arts et l'industrie, une direction, un point d'appui dans la haute administration du pays.

Généralement on reconnaît aujourd'hui deux sortes de propriétés. La propriété foncière et la propriété industrielle. L'une n'est pas encore considérée à l'égal de l'autre; mais enfin toutes deux sont admises, et c'est beaucoup déjà.

Il y a certes une différence entre ces deux sortes de propriété, et cette différence la voici :

La première est la propriété foncière, immobilière. Le temps l'a formée. Le premier homme, dit Jean-Jacques Rousseau dans son *Contrat social*, qui ayant enceint un champ a dit : « Ceci est à moi, » est le fondateur de la société civile telle qu'elle est encore constituée de nos jours. Les siècles dans leurs cours successifs ont amassé des fortunes considérables, le hasard de la naissance les fait appartenir à tels ou tels individus ; ils possèdent, et n'ont rien fait pour cela que de naître.

— La loi, d'accord avec l'ordre, leur assure une position que le temps ne fera qu'accroître et rendre de plus en plus brillante, puisque l'argent appelle l'argent, et que le *revenu* ne pouvant être dépensé, il vient chaque année s'ajouter au *capital*, qu'il augmente d'une façon plus ou moins rapide.

La seconde de ces propriétés, celle industrielle, est le patrimoine de celui-là qui, né le plus souvent sans fortune ou voulant augmenter celle qu'il possède déjà, et quelquefois aussi mu seulement par le besoin d'agir, de créer, qui tourmente l'homme et le porte à étendre ses facultés, ses jouissances, son bien-être et celui de ses semblables, lui fait inventer des procédés nouveaux dans les arts et métiers, perfectionner ceux connus, établir des moyens d'exploitation, ou bien encore appliquer les lumières de la théorie à la pratique, et transformer la science en procédés usuels, utiles à tous.

De ces deux sortes de propriétés, la première est une et positive; qui la possède possède bien. La seconde repose tout entière sur l'industrie et les travaux intellectuels. Elle est vague comme la pensée, vaste et profonde comme le génie; elle élève, elle abaisse. Par elle, la misère la plus grande, la fortune la plus haute se touchent; entre ces deux positions il ne s'est souvent rencontré qu'une idée plus ou moins heureusement exploitée.

Il y aurait beaucoup à dire, on le sent, sous le double rapport de l'économie et de l'ordre social, sur ces deux genres de propriétés, dont nous ne faisons qu'indiquer ici la nature.

Les gouvernements en général, le nôtre en particulier, ont jusqu'ici beaucoup fait pour la richesse acquise, pour la propriété foncière; et ils ont volontiers abandonné à elle-même et laissé sans soins, sans culture, sans protection, cette autre propriété que nous sommes convenus de nommer industrielle. Il lui a été donné peu d'encouragements qui aient été sincèrement désintéressés ; quand on l'a protégée, c'est encore dans l'intérêt privé de l'Etat qu'on l'a fait. Qu'est-ce en effet que le système des brevets d'invention, par exemple, la seule chose peut-être qu'il serait possible de considérer comme une marque de protection accordée à l'industrie? Une mesure fiscale, dont l'argent, le revenu du Trésor est encore et toujours la base!

Et cependant, qu'on veuille bien y réfléchir, ces deux propriétés sont également importantes et nécessaires à la prospérité d'une nation. — Egalement, avons-nous dit? Point! La propriété industrielle est la plus indispensable des deux; seule elle vivifie et entretient le bien-être des Etats. Tant que la Hollande a été industrieuse et commerçante ; au temps où ses vaisseaux sillonnaient les mers en y cherchant, en y traçant des routes nouvelles, où la *Compagnie des Indes*, créée par actions, s'organisait commercialement dans son sein, elle a été riche et florissante, bien que sa propriété foncière se réduisît à des grèves et à des marais. Et qu'est devenue la riche Espagne depuis qu'elle a perdu son activité, son industrie, pour tomber dans le sommeil de mort qui l'a mise comme dans un linceul à la fin du siècle dernier ?

L'Angleterre seule, parmi les Etats modernes, a bien compris le rôle que doit jouer l'industrie et la place qui lui doit être accordée de nos jours dans l'organisation sociale. L'Angleterre a fait du commerce et de l'industrie la base, le fondement de toute sa politique; aussi a-t-elle envahi le monde.

C'est que la propriété foncière, se traînant dans le sillon de l'ornière, *rapporte* seulement; tandis que la propriété industrielle fait des conquêtes et *produit* : celle-ci fait progresser la richesse des nations, quand l'autre, stationnaire, n'enrichit que les particuliers.

L'une calcule incessamment sur la conservation de ce qui est, sans songer que dans les institutions humaines tout périclite, s'use et marche vers une fin; tandis que l'autre, noble en son essor et féconde en sa source, produit, enfante, crée enfin!

Il y a, selon nous, dans ce seul mot *Propriété industrielle*, et dans cette distinction que nous venons d'établir entre elle et la propriété foncière, le point de départ d'une science économique nouvelle et l'indication du rang que l'industrie doit occuper un jour parmi nous.

Cependant les académies, les sociétés savantes, renfermées dans les limites étroites de leur institution; dominées, en outre, par l'esprit de corps et par ces usages tyranniques qui finissent par devenir la loi de toute corpo-

La *Réforme allemande*, journal ministériel de Berlin, en parlant de la politique de la France en Italie fait observer qu'il y a impossibilité à ce que le gouvernement français se prête au rétablissement du pouvoir clérical à Rome. « La nation française, dit-elle, et probablement l'armée française, s'opposeraient à un rétablissement pareil. »

Le jury de la Gironde vient d'acquitter les vingt-trois individus arrêtés à Bordeaux le 14 juin à la suite des événements de juin 1849.

La foule a accueilli le verdict du jury par un long cri de : *Vive la République!*

Haute cour de justice.

M. Bérenger, président de la haute cour de justice instituée pour le jugement de l'affaire du 13 juin et des contumaces du 15 mai, a rendu à la date du 13 septembre uno ordonnance qui est aujourd'hui au *Moniteur*, pour fixer l'ouverture des débats au mercredi 10 octobre à dix heures précises du matin.

Nous lisons dans la *Concordia* de Turin:

« Garibaldi est en prison! Sa femme, épuisée de fatigue, a succombé étant enceinte de cinq mois. Garibaldi, errant pendant trente cinq jours dans les campagnes, les monts et les bois, a dû d'être sauvé à la charité des pêcheurs qui l'ont débarqué le 5 septembre à Porto-Venere.

Pour toute récompense, il a pu donner aux pêcheurs qui l'avaient sauvé une attestation par écrit du service qu'ils lui avaient rendu, et du dévoûment avec lequel ils s'étaient conduits à son égard, et il les a quittés après les avoir embrassés.

» A neuf heures du soir, le 5 septembre, il arrivait à Chiavari, habillé en pêcheur. A dix heures et demie du soir l'intendant lui a demandé son passeport légalisé p r le consul sarde. Garibaldi a présenté, sans hésiter, un passeport qu'il avait accepté de confiance d'un ami, et il a ajouté : Quant au visa du consul sarde, je vous avoue que dans les forêts et les gorges de l'Apennin qui m'ont donné asile pendant trente-cinq jours, je n'ai rencontré aucun consul sarde.

» Le 6 au soir, arriva à Chiavari un courrier pour l'intendant; ce dernier, mandant auprès de lui le général Garibaldi, l'a invité à se rendre à Gênes pour entrer en conférence avec le commissaire royal. Le général est parti de nuit, dans une voiture, avec un officier des cerabiniers; escorté par deux carabiniers à cheval, de relai en relai; il est arrivé à Gênes à 5 heures du matin.

» Garibaldi a eu constamment pour compagnon, dans ses derniers périls, le capitaine Leggers, natif de Sardaigne, qui, dans la guerre d'Amérique, a fait ses preuves de bravoure. Le chevalier Alberto Basso, capitaine des carabiniers, chargé de conduire l'illustre prisonnier, n'a pas cessé de le traiter avec tous les égards dus à son mérite. Aujourd'hui Garibaldi, déposé dans une des salles du palais ducal à Gênes, est en prison, lui qui avait cru trouver sur notre territoire un lieu de sûreté!

LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Nous avons exposé dans un précédent article les manœuvres de la réaction pour arriver à son but et le peu de succès qui a couronné ses efforts.

Mais si la plupart des conseils généraux ont compris qu'ils n'avaient pas *le droit* de faire ce que les énergumènes royalistes leur demandaient, quelques-uns se sont montrés dociles, et là les vieux galantins de la branche aînée, les hommes aux écus de la branche cadette, se sont amplement dédommagés.

On compte jusqu'à six conseils généraux qui ont formulé le vœu de *révision de la constitution* : c'est peu sur quatre-vingt-six, surtout si on considère que cette proposition a été faite devant plus de soixante-dix conseils départementaux. Néanmoins nous voyons avec peine ce résultat, quelque minime qu'il soit, car il nous prouve qu'il y a encore des hommes disposés à tout faire, à tout oser pour faire triompher un principe usé au bénéfice de leur bourse ou de leur vanité de grands seigneurs.

Non, ces hommes qui nous traitent d'anarchistes ne reculeront devant rien, avons-nous dit. Un grand seigneur, en effet, vient de nous donner la mesure des sentiments de la noblesse de vieille souche.

En plein conseil, dans le département du Gard, *monseigneur le duc* d'Uzès a osé proférer ces horribles paroles : « Les gardes nationaux de l'Est voulaient brûler Paris, ET ILS AVAIENT RAISON. »

Nous le demandons à tous les hommes de cœur, à quelque opinion qu'ils appartiennent, le parti que les amis de l'ordre traitent d'INCENDIAIRE a-t-il mérité ce nom comme M. le duc d'Uzès?

Le parti de l'ordre, après avoir essayé vainement de nier d'abord, de donner le change ensuite sur les actes du commandant Vieyra et de sa digne légion, a fini par dire qu'il n'approuvait pas ces dévastations; M. le duc d'Uzès alors peut-être a dit la même chose; quelle était sa sincérité à lui et au parti dont il est l'organe? et quel est encore ce parti? N'est-ce pas celui qui se dit défenseur de l'ordre, de la PROPRIÉTÉ, de la famille!

Il faut brûler Paris! mais ces paroles, on en avait fait la plus terrible accusation contre les socialistes, en leur en prêtant faussement l'intention, et aujourd'hui les journaux gagés pour être les insulteurs de tout ce qu'il y a de grand et de généreux, n'ont même pas *regretté* cette parole; le président du conseil dans lequel ce blasphème a été proféré n'a seulement pas rappelé l'orateur à l'ordre.

Ah! s'il se fût agi au contraire de quelque livre ou proposition inoffensive pour les riches, mais salutaire pour les classes souffrantes, il y a longtemps que nous aurions vu l'*Assemblée nationale* et les autres journaux de même espèce jeter feu et flamme contre le pertubateur; le procureur de la République lui-même aurait peut-être été saisi de l'affaire, et qui sait s'il ne se serait pas trouvé un jury pour condamner!

Ces paroles sont pour nous un exemple et un avertissement; elles nous font voir aussi jusqu'où la passion peut entraîner les hommes, lorsqu'elle n'a pas de frein, et le danger qu'il y a à laisser sortir de ses attributions une assemblée délibérante.

Au lieu de perdre leur temps dans des discussions impies, ou dans l'élaboration de projets coupables, les conseils généraux eussent bien mieux fait de se renfermer dans leurs attributions, le conseil de la Gironde principalement, qui a eu besoin de trois jours de prorogation, pour remplacer sans doute le temps qu'il avait perdu pour se mettre hors la loi. Les conseils de l'Aube et de la Marne aussi, au lieu de violer ouvertement la Constitution, eussent bien mieux fait de discuter et d'adopter des mesures efficaces pour venir en aide aux nécessiteux qui pullulent sur leur territoire.

Mais c'est bien là le moindre des soucis des très humbles de MM. de Chambord et Louis-Philippe: le *Peuple, c'est eux*; pourvu qu'ils aient des places, pourvu qu'ils amassent de l'argent, peu leur importe le reste. Ces grands politiques oublient pourtant qu'il leur faut des hommes pour les élever, des malheureux pour les exploiter. Mais que sert de le leur rappeler, l'inconséquence n'est pas le plus grand de leur défaut.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 13 septembre 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	256,297,729	75
Numéraire dans les succursales	140,538,015	»
Effets échus hier à recouvrer ce jour	189,586	11
Portefeuille de Paris, dont 16,362,102 fr. 11 c. provenant des succursales	43,642,077	93
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	77,239,562	»
Avances sur lingots et monnaies	9,627,800	»
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	414,936	»
Avances sur effets publics français	20,084,436	10
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,331,715	»
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000	»
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,075,000	»
Prêt au département de la Seine	3,000,000	»
Rentes de la réserve	10,000,000	»
Rentes, fonds disponibles	42,581,488	13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541	39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000	»
Immeubles des succursales	2,587,000	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000	»
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes	230,000	»
Effets en souffrance à la Banque	3,658,549	52
Effets en souffrance dans les succursales	2,537,182	»
Dépenses d'administration de la Banque	196,846	16
Dépenses d'administration des succursal.	223,316	»
Divers	172,848	65
	732,607,629	74

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000	»
Capital des nouvelles succursales	23,350,000	»
Réserve de la Banque	10,000,000	»
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750	»
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation de la Banque	357,079,000	»
Billets au porteur en circulation des succursales	50,257,350	»
Billets à ordre	939,016	60
Compte courant du trésor, créditeur	79,314,842	11
Comptes courants	82,457,597	79
Comptes courants dans les succursales	28,258,482	»
Récépissés payables à vue	9,118,500	»
Récépissés payables à vue dans les succursales	1,698,445	»
Traites des succursales à payer par la Banque	7,237,745	94
Traites de la Banque à payer par les succursales	3,876,224	»
Dividendes à payer	497,720	25
Liquidation du comptoir d'Alger	161,552	44
Escomptes et intérêts divers	1,346,380	14
Escomptes et intérêts divers dans les succursales	944,534	»
Réescompte du dernier semestre	143,693	49
Réescompte du dernier semestre dans les succursales	321,562	»
Divers	744,235	98
	732,607,629	74

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

ETATS GERMANIQUES.

Dans la presse allemande et surtout dans les journaux bavarois et autrichiens, un cri général de réprobat on s'élève contre les prétentions de la Prusse. « Pauvre Allemagne! s'écrie l'*Eulenspiegel*, tu as fait la révolution de 1848 pour être confisquée par la Prusse, pour t'abaisser encore davantage! » Un autre écrit, très répandu dans les villages de la Bavière, se propose de faire connaître « les brigands prussiens sur le trône et dans le peuple. L'histoire nous prouve, dit-il, que la Prusse ne cesse pas de trahir l'Allemagne, de la tromper, de la voler. C'est la trahison de la Prusse qui a attiré sur l'Allemagne la honte de l'invasion française, ce sont les héros prussiens qui se sont laissés battre toutes les fois qu'ils ont eu affaire à l'armée française. Si vous voulez faire de vos souverains des justiciers et des receveurs prussienss, si vous tenez à ne pas oublier comment la Prusse maltraite et opprime le catholicisme, soumettez-vous à elle. »

La *Gazette des Postes* dit que la Prusse est incapable d'avoir le moindre sentiment de la nationalité, puisqu'elle ne respecte pas la nationalité des autres Peuples. Elle cite ses procédés envers les Polonais du grand-duché de Posen; elle rappelle les marques de flétrissure dont les patriotes Polonais furent stigmatisés par les Prussiens; comment elle a détruit la nationalité du grand-duché; comment elle a sacrifié à Frédéric les Schlesvigois et agi machiavéliquement envers Bade. « La clique de la réaction rouge prussienne, dit la *Gazette d'Augsbourg*, croit que le temps est déjà venu de détruire les espérances de l'Allemagne au moyen de la trahison et du parjure, et pour refouler l'Allemagne dans l'ancienne servitude. L'engeance de vipères, qu'on a négligé de détruire, remue avec une énergie redoublée derrière le ministère prussien.

DANEMARK.

FLENSBOURG, 7 *septembre*. — L'affaire du pavillon sous sous lequel les navires schlesvigois doivent naviguer est enfin arrangée. Une proclamation du 5 de ce mois les autorise à prendre le pavillon du Danemark ou à hisser celui aux armes de Schlesvig en y plaçant le chiffre avec la couronne danoise. Des conflits entre les fonctionnaires publics qui persévèrent dans leur attachement à la cause allemande et refusent de céder la place à leurs successeurs danois agitent le pays. Une question plus grave est la reconnaissance du cours légal et forcé des billets de caisse créés avec l'autorisation de la chambre par le gouvernement provisoire des deux duchés réunis. Le commissaire danois voulait refouler ces billets dans le duché de Holstein, tandis que le commissaire prussien tenait bon. On a eu recours à l'arbitrage de l'Angleterre pour trancher la question. Son agent, M. Hodges, a décidé contre le commissaire prussi n.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, 10 septembre :

« On est bien près de s'entendre sur la combinaison qui admettrait la Prusse et l'Autriche seules à partager le pouvoir central de l'Allemagne. On ne s'inquiéterait plus de la Bavière. L'archiduc remettrait ses pouvoirs à la commission centrale et renverrait son ministère. La combinaison d'une fédération restreinte, le roi de Prusse en tête, ne serait pas abandonnée; l'état fédératif serait représenté par la Prusse dans la commission centrale. On croit ici que le Wurtemberg ne tardera pas à accéder à l'alliance des trois rois.

— Le roi de Prusse est revenu à Berlin. Son entrevue à Tœplitz avec l'empereur d'Autriche n'a pas été longue. Le roi a développé ses vues sur les affaires allemandes au jeune empereur, qui n'a pas répondu grand'chose. Après le départ du roi, l'empereur est venu à Pilnitz pour lui rendre sa visite et voir la famille royale de Saxe.

— La *Réforme allemande* a inséré un article raisonné à propos de la discussion qui a eu lieu dernièrement dans la première chambre de Berlin, concernant la nationalité polonaise du grand-duché de Posen. Elle explique le traité de Vienne à sa façon, et elle croit que les demandes des Polonais ne sont pas conformes au texte de ce traité, qui d'ailleurs, dit-elle, ne peut pas être invoqué par les Polonais, comme ayant été déchiré par leurs publicistes. Elle consent enfin à ce que la nationalité leur soit accordée par le gouvernement, mais seulement dans cette partie du grand duché qui est destinée à être réorganisée.

POLOGNE.

Une grêle d'une grosseur extraordinaire est tombée le 7 septembre dans les environs de Kalisz. Il y a eu des grêlons qui avaient le volume d'une tête d'enfant. On peut par la se faire une idée des dommages qu'une grêle pareille a dû occasionner.

— Les journaux de Léopol sont remplis des décrets des tribunaux militaires qui prononcent des condamnations aux fers pour les délits suivants : Offense au gouvernement par suite de propos irrévérencieux, calomnie des hauts fonctionnaires, paroles blessantes contre l'armée alliée, propagation de nouvelles inquiétantes, détention de n'importe quelle arme, tentative de secourir les Hongrois, etc. Jamais, même avant la promulgation de la charte autrichienne, le despotisme autrichien ne se fit autant sentir en Galicie que dans cette dernière année.

— On dit que le général russe Czéodaïew a reçu l'ordre de passer l'hiver avec son corps d'armée en Galicie. Les Russes prendront aussi des quartiers d'hiver dans la Bukovine et à Cracovie.

HONGRIE.

La *Gazette d'Augsbourg* assure, d'après une correspondance d'Arad, que le nombre des officiers hongrois qui s'y trouvent comme prisonniers de guerre, s'élève à 3,000. Parmi les hussards il se trouvent des femmes. Tous les officiers du corps de Gœrgey sont d'avis que leur chef a trahi la cause de la Hongrie. « Il nous a trahis et vendus, disent-ils, il s'est laissé corrompre par les Russes; il a préparé sa trahison de longue main; il aurait pu se frayer un passage; nous savions que notre cause était compromise, mais du moins nous pouvions livrer une bataille et sauver l'honneur de l'armée hongroise. »

Le plan des Hongrois après la bataille de Szoreg et après qu'ils eurent perdu la ligne d'opération sur la Theis a été, à ce qu'il paraît, de réunir leurs forces, le corps de Gœrgey y compris, entre Temesvar et Arad, et de livrer aux Autrichiens une bataille décisive dans une position favorable et avec une force qui s'élevait de 100,000 à 120,000 hommes. Si la bataille avait été gagnée, on se serait jeté, d'après le plan, sur l'armée de Paskiewicz et on avait encore la probabilité de la battre.

VIENNE, 9 *septembre*.— L'empereur entreprend un voyage à Trieste où se trouveront, en même temps que l'empereur, le maréchal Radetzki, le ban et plusieurs autres notabilités. Le maréchal se rendra à Vienne où l'on prépare des fêtes pour sa réception.

—Gœrgey, arrivé ici avant-hier, est reparti le même jour pour Klagenfurt en Carinthie; il y fixera sa résidence.

— D'après le *Wanderer*, les pièces d'argent que les capitalistes avaient cachées pendant la guerre et dont une grande partie avait passé en Allemagne, reparaissent peu à peu à Vienne et à Pesth.

— Le gouvernement autrichien se propose de faire l'acquisition du chemin de fer qui conduit de Cracovie à la frontière de la Haute Silésie, et qui est maintenant une propriété des actionnaires.

— L'ordre du jour que Nicolas a adressé à son armée a produit une impression pénible dans l'armée autrichienne. Le fier autocrate attribue l'honneur et la gloire aux Russes seuls et à leur général en chef. Après l'énumération des avantages que les Russes ont remportés il ne resterait, d'après cet ordre du jour, presque rien aux Autrichiens. Et pourtant il ne fallait à l'Autriche qu'un bon général pour terminer cette guerre sans l'assistance de la Russie.

(*Gazette d'Augsbourg*.)

— Malgré la pacification de la Transylvanie, l'armée russe qui se trouve dans cette province ne la quittera pas de sitôt. Il n'y aura que quelques changements dans le personnel des commandants. Entre autres, le général Komar, qui se trouvait à Bukarest, prendra le commandement d'une brigade de cavalerie du corps d'occupation. Le corps d'officiers du régiment de hussards dont il a été le chef lui a donné un dîner d'adieu avant son départ de Bukarest.

(*Gazette de Bukarest*.)

ITALIE.

Piémont.—TURIN, 10 *septembre*.—CHAMBRE DES DÉPUTÉS ; *séance du 7 septembre*.

La Chambre des députés, dans sa séance du 7, a résolu sinon en fait du moins en droit la question relative aux évêques d'Asti et de Turin.

Les débats qui se sont élevés sur cette question ont été graves et solennels.

Le député Sineo, ancien ministre, a ouvert la séance par un discours très remarquable où, en repoussant la clôture qui était demandée, il a traité en passant une question de prérogative parlementaire, celle de savoir si la chambre a le droit d'enquête. Recherchant ce qui s'est passé dans les parlements de France et d'Angleterre, il trouve que si en France les chambres n'ont pas usé de ce droit, en Angleterre il en a été fait un fréquent usage.

Après ce discours, la chambre a repoussé la clôture.

Le ministre de l'intérieur, en répondant au discours de M. *Sineo*, dit que le droit d'enquête de la chambre doit être renfermé dans de certaines limites, afin d'éviter tout conflit entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir exécutif. La chambre n'a que deux manières d'exercer son droit de surveillance, l'accusation ou la censure. Il conclut en disant que si le mandat donné à la commission devait l'autoriser à émettre un jugement sur la conduite des deux évêques, à demander leur éloignement, à imposer enfin au ministère une résolution quelconque, le statut serait violé.

Le député Buoncompagni a parlé dans le sens du ministère, et s'est fait néanmoins applaudir par l'opposition. Il a proposé un ordre du jour dont nous ne ferons pas mention parce qu'il a été repoussé par la Chambre.

Le député Lione pose deux questions : quelle est la nature du mandat imposé à la commission?

Quels sont les droits et les devoirs de la commission et du ministère?

Après avoir montré comment et dans quel esprit la commission a été nommée, il montre comment la commission avait non pas seulement le droit, mais encore le devoir de ne pas laisser altérer la nature de son mandat.

C'est à la Chambre, ajoute-t-il, à trancher cette question entre la commission et le ministère.

Divers députés prennent la parole, entre autres un M. Palluel, qui s'amuse à traduire à la tribune la *Gazette piémontaise*, et dont la voix est couverte par le bruit des conversations.

Ici nous laisserons encore de côté quelques autres discours, pour arriver à celui du docteur Jacquemond. D'une question toute simple et toute naturelle, dit-il, on a fait un étrange échafaudage de controverse. La chambre avait nommé une commission; quel mandat lui avait-elle donné? un mandat d'enquête. De quelle enquête s'agissait-il?

---

ration, de tout corps constitué; les académies se déclarent, sinon en paroles expresses, du moins en fait, instituées pour reconnaître, constater le succès, non pour le faire naître, ni en encourager la recherche. Aussi les a-t-on vues, à diverses reprises, pénétrées de cette fausse maxime et obligées de se courber sous l'usage, ou refuser de se prononcer sur les questions qui leur étaient soumises; ou bien porter sur diverses parties de l'art, sur des questions de sciences, un jugement que les circonstances ont quelquefois malheureusement et trop tôt démenties.

Aussi l'expérience, on doit le voir, a rendu les corps savants très circonspects en matière d'innovation et de questions nouvelles sur la morale, la politique, la science ou les arts; et comme l'a si bien exprimé Figaro d'un mot spirituel, même sur tout objet généralement quelconque, touchant à quelque chose que ce soit!

De cette manière toute idée avancée, qui n'a pas reçu la sanction de l'expérience ou de l'application, est à peu près assurée de demeurer sans solution malgré les efforts de son auteur et malgré la commission qui ne manque jamais sur sa demande, d'être nommée : cela ne tire pas à conséquence. Obtenir un rapport est chose si difficile, qu'on peut en compter à peine quelques-uns rendus de loin en loin sur ces questions brûlantes que de hardis novateurs viennent quelquefois poser en face de la science officielle.

Les académies se sont donc quelquefois trompées; elles en avaient bien le droit. Plusieurs faits remarquables peuvent être cités.

En 1782, à l'occasion d'un mémoire qui lui était présenté sur le *vol des oiseaux* et sur des moyens mécaniques plus ou moins ingénieux propres à l'imiter, l'Académie des Sciences de Paris, oubliant ce jour-là d'ouvrir le grand livre de l'avenir et d'en tourner les feuillets, déclarait que l'homme n'était pas organisé pour s'élever dans les airs à l'instar des oiseaux, ce qui était vrai, et qu'il ne pourrait jamais se soutenir dans l'atmosphère, ce qui était beaucoup moins exact, car dès l'année suivante Montgolfier inventait les ballons; il apportait au monde ce nouveau levier de l'aérostatique : la navigation aérienne était créée!

Comme il s'agissait d'un fait accompli, l'Académie, par l'organe d'une commission illustre comptant parmi ses membres Condorcet, Brisson, Cadet, Lavoisier, le reconnaissait avec éclat.

Napoléon, empereur, a fait l'erreur de rejeter Fulton; mais l'Académie des Sciences, il faut le dire, l'y avait puissamment aidé. Quand Fulton se présenta au camp de Boulogne, sous les auspices de François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, l'empereur reçut avec intérêt sa communication sur le projet d'appliquer la vapeur à la navigation maritime. Il ne pouvait alors s'occuper des détails, examiner ses plans, et il le renvoya tout naturellement à ses collègues de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut. Comme toujours, une commission fut nommée. Le projet lui parut hasardeux; on *doutait* de la *possibilité* d'appliquer la vapeur et des *roues* aux bâtiments. . Le mot de *Bateaux ayant des jambes* et marchant dans l'eau comme des hommes sur terre fut trouvé par un des membres de la commission, et eut un succès fou...

Fulton, abreuvé de dégoûts et d'ennuis, retourna en Amérique, puis vint en Angleterre. Napoléon, en 1815, à bord du vaisseau anglais le *Bellérophon* qui l'entraînait loin de la France, et voyant à l'horizon un navire sans voiles qui s'avançait avec rapidité et vint passer avec précision à quelques cents mètres de distance de lui, demanda vivement ce que c'était :

« Un bateau à vapeur, sire. — Un bateau à vapeur! — Oui, sire, le *Fulton*. »

Le Fulton, le bateau à vapeur, c'est à dire l'empire des mers qu'il avait repoussé dix ans auparavant.

DUPUIS DELCOURT.

Faits relatifs à l'état sphéroïdal du corps. — Epreuve du feu. — Homme incombuslible, etc., par M. BOUTIGNY (d'Evreux).

En l'an 241, Sapor ou Chapour ordonna aux mages de aire tout ce qui serait en leur pouvoir pour persuader et ramener les dissidens à la foi de leurs ancêtres. Ce fut alors qu'un des pontifes du culte dominant, Adarabâd-Mabrasphand, offrit de subir l'épreuve du feu.

..... « Il proposa qu'on versât sur son corps nu dix-huit livres de cuivre fondu sortant de la fournaise, et tout ardent, à condition que, s'il n'en était point blessé, les incrédules se rendraient à un si grand prodige. On dit que l'épreuve se fit avec tant de succès, qu'ils furent tous convertis. »

L'historien ajoute, avec un air de doute assurément bien permis en pareille matière : « On voit que la religion du Zaroastre avait aussi ses miracles et ses légendes. »

Or cette épreuve du feu, subie avec un si grand succès par Adarabâd-Mabrasphand, est tout bonnement une expérience d'une facilité et d'une simplicité primitive, et qui n'est rien moins que miraculeuse.

Ici je m'arrête un instant, car il me semble voir naître le sourire de l'incrédulité sur les lèvres des personnes qui me font l'honneur de m'écouter; ce sourire, si décourageant pour l'homme qui manque de sincérité, mais qui ne fait que ranimer l'ardeur de celui qui ne veut tromper personne, et fait tous ses efforts pour ne pas se tromper lui-même.

» Que ces personnes veuillent donc bien me permettre de les rassurer; le peu que j'ai encore à raconter est invraisemblable, mais vrai, et c'est assez; cela dit, je continue :

« En France, en Angleterre, en Italie, partout où j'ai eu l'occasion de parler des corps à l'état sphéroïdal, j'ai rencontré des personnes qui m'ont fait cette question : N'y aurait-il pas quelques rapports entre ces phénomènes et celui que présentent les hommes qui courent nu-pieds sur des coulées de fonte encore incandescentes, qui plongent la main dans du plomb fondu, etc.? A tout le monde j'ai répondu : Oui, je crois qu'il y a une relation intime entre tous ces faits et l'état sphéroïdal. Et puis, à mon tour, je faisais cette question : Avez-vous vu le fait que vous me rapportez? Et la réponse était invariablement négative.

» J'avoue que tous ces on-dit et les légendes merveilleuses que j'avais lues dans divers ouvrages sur les épreuves du feu et les hommes incombustibles, admis sans réserve par ceux-ci, niés avec obstination par ceux-là, avaient vivement excité ma curiosité et fait naître en moi un grand désir de vérifier tous ces phénomènes et de les rappeler à la mémoire des contemporains; car tout cela est, hélas! vieux comme le monde : *Nil sub sole novum*.

d'une enquête politique ou d'une enquête judiciaire? D'une enquête politique. Partant de ce point, M. Jacquemond prouve que la commission n'a nullement empiété sur les attributions du pouvoir exécutif, en demandant au ministre les documents qui pouvaient l'éclairer. Si, dès le commencement, on eût soigneusement distingué une commission d'enquête judiciaire d'une commissien d'enquête politique, on se serait épargné une controverse si longue et si irritante.

Le ministre de la justice, celui de l'instruction publique et quelques députés prennent part à la discussion. Le docteur Jacquemond répond en ces termes au garde des sceaux :

M. le garde des sceaux vient de censurer la doctrine émise par mon honorable ami le député Chenal. Je reconnais qu'il a fait cette critique dans les termes les plus modérés et les plus convenables. Toutefois je ne puis tolérer cette censure. Mon honorable ami vient de dire que la *justice émane du Peuple* ; il a raison ; cela est très vrai. En prononçant ces paroles, il est sorti du cercle étroit du constitutionalisme pratique, et il a porté la question dans la haute sphère de la politique.

En effet, si l'on entre un peu avant dans la matière, on ne tardera pas, en se mettant au vrai point de vue social, à se convaincre que le roi, dans ses attributions législatives et exécutives, représente le Peuple ; il est la haute image, la grande figure unitaire de la société. Sous le régime absolu, le roi ne représentait que lui même; je me trompe, le roi représentait la cour, l'aristocratie, une classe de privilégiés qui se croyait plus souveraine, plus royale vraiment et plus noble que le roi lui-même.

Le docteur Jacquemond conclut en disant que le Peuple est le principe souverain d'où tout découle et où tout remonte.

M. Brofferio, rapporteur, monte à la tribune (mouvement d'attention).

Le rapporteur résume d'abord les discours des précédents orateurs.

Il dit ensuite que la commission voulait amener devant la justice du pays des prêtres qui voudraient être jugés par une justice exceptionnelle. Après avoir demandé aux ministres s'ils souffriraient qu'un simple employé quittât son poste pendant deux ans, s'ils lui continueraient son salaire, il passe à l'examen de la conduite des évêques d'Asti et de Turin. Il montre le premier obligé par sa conduite scandaleuse de se soustraire à la fureur populaire ; le second se mettant en opposition constante avec les institutions constitutionnelles.

Où étaient les preuves juridiques de tous ces faits, si ce n'est dans les archives du ministère ? La commission n'avait-elle pas le droit d'en demander la production ?

Parlant ensuite des négociations ouvertes avec le pape « Savez-vous ce que vous obtiendrez de lui ? Rien. »

Passant ensuite aux différends de Joseph II et de Napoléon avec le saint siége, il s'écrie. M. Buoncompagni se se trompe lorsqu'il dit que Napoléon ne sut pas résoudre le problème. Du champ de bataille il décréta que le pouvoir temporel du pape était aboli.

Rappelant ensuite ce que Napoléon a fait pour l'Eglise : Espérez-vous, dit-il aux ministres, obtenir du pape plus que n'a obtenu Napoléon?

Le ministre de la justice répond à M. Brofferio. Ce dernier après avoir réfuté ses observations termine ainsi :

Que faisons-nous enfin si ce n'est de disputer contre le ministère pour lui donner une force qu'il répudie !

Le ministère a parlé de violence, il se trompe, la commission ne veut faire violence à personne, beaucoup moins au souverain pontife; elle avertit seulement les négociateurs de Gaëte qu'à Turin aussi l'on veille et l'on pourvoit.

M. Ricci a proposé un ordre du jour ainsi conçu :

La chambre, après avoir déclaré que la demande faite par la commission n'était nullement inconstitutionnelle, n'attaquait pas l'indépendance du pouvoir judiciaire ;

Prenant en considération les circonstances de faits exposées par le garde des sceaux, maintient le mandat de la commission et passe à l'ordre du jour.

Lombardie. — MILAN, 9 *septembre*. — On lit dans la *Gazetta di Milano* :

« S. E. le feld-maréchal comte Radetzki est parti hier pour la capitale de l'Empire, en compagnie de S. E. le général d'artillerie Hess, accompagné de sa suite. »

Toscane. — FLORENCE, 5 *septembre*. — On assure que les chambres législatives seront convoquées pour le mois de novembre. Le manque absolu de fonds fera revivre la constitution. Tous les banquiers auxquels le gouvernement s'est adressé pour avoir un emprunt de 40 millions ne veulent prêter qu'à des gouvernements constitutionnels. De là l'ouverture du prochain parlement.

Des questions très délicates viendront nécessairement à surgir. La constitution est violée par la demaude de l'intervention autrichienne. Le parlement pourra-t-il voter voter librement ? Voudrait-il endetter la Toscane de 40 millions pour défrayer l'occupation autrichienne?

Telles sont les questions qui se présenteront certainement. Comment seront-elles résolues ?

Etats romains. — ROME. — Monseigneur Savelli, ministre de l'intérieur et de la police, a rendu une ordonnance concernant la typographie et l'imprimerie lithographique, ainsi que les ouvriers qui appartiennent à ces deux corps d'état. En voici les principales dispositions :

« 1° Tout imprimeur devra, dans le terme de cinq jours, donner ses noms et prénoms, le lieu de sa naissance, justifier de son brevet et fournir en même temps une note contenant le nombre des ouvriers qu'il emploie, accompagnée de leurs noms, leur âge, le lieu de leur naissance et l'indication de leur domicile.

» 2° Quiconque sera possesseur d'ustensiles quelconques servant à l'imprimerie typographique ou lithographique devra en faire la déclaration.

» 3° Tout imprimeur devra fournir un tableau de tous les caractères dont il fait usage dans son imprimerie en indiquant les noms, prénoms et domiciles des foudeurs.

» 4° Chaque fois qu'ils renouvelleront leurs caracteres, tous imprimeurs seront tenus d'en faire la déclaration.

» 5° Tous ouvriers appartenant aux deux professions qui se trouvent sans ouvrage seront tenus de se présenter pour justifier de leur nom, de leur âge, du lieu de leur naissance et de leur domicile.

» 6° Les contrevenants seront punis d'une amende de cinquante écus.

» 7° Les contrevenants aux articles 2, 3 et 4 seront passibles de la confiscation de tout le matériel de l'imprimerie, et d'une amende de 25 écus. Les ouvriers dont il est mention en l'article 5 seront punis de cinq à dix jours de prison.

» Rome, 3 septembre 1849.

» Le vice-camerlingue, ministre de l'intérieur et de la police, » Signé : SAVELLI. »

BOLOGNE, 3 *septembre*. — Hier on a arrêté à Bologne 4 *bandits* qui étaient à prendre leur repas dans une maison. La veille, un carabinier faisait feu sur une bande, non loin de la ville; l'un de ceux qui la composait fut frappé au genou; ce qui lui ôta les moyens de fuir. Aujourd'hui il est mort à l'hôpital.

Aujourd'hui on attend 13 *bandits* faits prisonniers après une fatale escarmouche dans le village de Medicina. Quatre carabiniers et quelques Autrichiens ont été tués.

On dit que la *bande* tout entière est forte de 500 hommes.

Ces *bandits* nous font tout l'effet de patriotes italiens qui n'ont pas encore désespéré du salut de leur patrie.

BOLOGNE, 6 *septembre*. — D'après des lettres de Rome, la police reste toujours dans les a tributions du commandant militaire. L'avocat Giuseppe Gabussi a été obligé de quitter Rome subitement.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 13 *septembre*. *Midi*. — Consolidés, 92 1|4 3|8 au comptant, et 92 1|2 5|8 pour compte.

Les nouvelles de Buenos-Ayres vont jusqu'au 7 juillet. Le gouvernement de Rosas avait fait payer un à-compte de 30,000 dollars sur les intérêts dus de l'emprunt anglais. Cet à-compte est très faible, car le montant des emprunts en question s'élève à près de deux millions de dollars.

Les troubles à Céphalonie (Iles Ioniennes) ne sont pas encore apaisés.

Le procès du capitaine Pitman s'est terminé par sa radiation des listes de la marine.

Le *Temps* d'aujourd'hui publie l'article suivant, en réponse à l'*Assemblée nationale*. Deux de nos amis assistaient à la séance que l'*Assemblée nationale* a si étrangement défigurée, et nous certifions exact le compte-rendu du *Temps*.

Nous lisons ce matin dans l'*Assemblée nationale* une dénonciation en règle contre le *Temps* et contre l'œuvre philantropique qu'il vient d'entreprendre.

Il y a longtemps déjà que l'*Assemblée nationale* nous était connue comme une officine de calomnies. A parler tout net, c'était à nos yeux un des plus détestables organes de la réaction.

Mais notre dédain s'arrêtait pourtant à certaine limite : nous regardions les rédacteurs de ce journal comme des ennemis politiques, jamais nous n'eussions osé croire qu'ils s'efforceraient de devenir les pourvoyeurs de M. Carlier.

Mardi soir, une réunion de dix-huit personnes a eu lieu dans les bureaux du *Temps*, réunion tellement inoffensive, tellement étrangère aux affaires gouvernementales, qu'il a pu s'y glisser un rédacteur de l'*Assemblée nationale*, lequel joint probablement à ce titre celui d'agent de police.

Or, qu'est-il arrivé? C'est que l'agent de police, rédacteur de l'*Assemblée nationale*, à peine sorti de nos bureaux, est allé trouver ses co-rédacteurs, qu'il a présenté ce qu'il avait vu et entendu sous les couleurs les plus fausses, et que ces messieurs, d'un commun accord, sont convenus de dénoncer nominativement cinq hommes de la presse qui s'étaient réunis purement et simplement pour conférer entre eux des moyens de pourvoir aux besoins des ouvriers malheureux pendant les rigueurs de l'hiver.

Honte à celui qui, au mépris de toutes les règles de l'honneur, après avoir pris part à une réunion de famille n'a pas craint de dénoncer des hommes qui l'avaient reçu en ami !

Honte aux journalistes qui se sont fait l'écho de cette infamie !

Nous n'en dirons pas davantage. Dieu merci ! il suffit que de pareilles choses soient indiquées, dans un pays comme la France, pour qu'elles soient jugées, et jugées en dernier ressort.

Nous saisissons cette occasion pour dire bien haut, et cela pour la dernière fois, — que notre œuvre est purement philanthropique ; que nous n'emploierons pas les voies et détours de ce qu'on appelle conspiration; que nous sommes décidés à nous maintenir dans les limites de la plus stricte légalité; que nous n'instituerons rien sans avoir obtenu l'approbation du ministre de l'intérieur ; que nous respecterons jusqu'au scrupule les déplorables dispositions que l'assemblée nationale a cru devoir prendre contre le droit de réunion; que nous ne ferons et ne dirons rien, absolument rien, qui ne puisse être fait et dit au grand soleil.

Notre désir étant de livrer au public tout ce qui pourra se passer dans nos réunions, nous commencerons dès aujourd'hui à enregistrer dans le *Temps* les procès-verbaux de nos séances. Voici le procès-verbal de la séance de mardi. Nous étions si loin de redouter l'éclat, que notre numéro de ce matin indiquait tout ce qui s'est passé dans cette réunion; mais les perfides insinuations du journal de Louis-Philippe nous obligent à entrer dans de plus amples détails.

Séances préparatoires pour la formation de l'UNION DÉMOCRATIQUE.

Procès-verbal de la séance du mardi 11 *septembre.*

Dix-huit citoyens sont présents.

Le scrutln pour la nomination du bureau donne pour résultat :

Président : le citoyen Xavier Durrieu.

Vice-présidents : les citoyens Madier de Montjau aîné et Hervé.

Secrétaire : le citoyen Erdan.

La séance est présidée successivement par les citoyens Hervé et Xavier-Durrieu.

Le citoyen Erdan, secrétaire, donne lecture du projet de statuts.

Après cette lecture, écoutée dans le plus profond silence, quelques citoyens, entre autres le citoyen Hervé, font remarquer que l'ébauche des statuts présente une couleur doctrinale trop marquée; que le plan en est trop vaste, qu'il est essentiel de se proposer un but facile à atteindre, etc. Le citoyen Madier de Montjau présente quelques observations dans le même sens. Le citoyen Erdan fait observer qu'il importe de distinguer profondément notre œuvre des œuvres *charitables* de la réaction, et que le seul moyen d'arriver à ce résultat, c'est de se tracer un cadre qui marque bien de quel bord nous sommes, et quelle fin ultérieure se propose naturellement toute institution démocratique.

L'assemblée, sans se prononcer positivement sur cette question, et après avoir entendu un résumé de la discussion par le citoyen Xavier Durrieu, président, nomme une commission chargée de revoir le travail préparatoire lu au commencement de la séance. Cette commission se compose de cinq membres.

La séance est levée à dix heures un quart

Toutes les associations sont invitées à envoyer des délégués, pourvus d'un mandat spécial, à la quatrième réunion des délégués des associations qui aura lieu mardi 18 septembre courant, à 7 heures du soir, impasse de la Grosse-tête, n° 2, rue Saint-Spire.

En conséquence du vote émis par la majorité des délégués dans la troisième réunion du 6 septembre courant, cette réunion aura pour but de recueillir les adhésions des associations qui auront adopté en assemblée générale les bases du projet qui sont :

« L'Union des associations fraternelles, au moyen d'une constitution unique, sauf les réglements particuliers à chaque profession ;

» La mutualité du travail au moyen du prêt sans intérêt et de l'échange réciproque des produits ;

» L'assistance fraternelle et solidaire pour les enfants, les vieillards et les malades. »

Dix associations de professions différentes ayant adhéré et nommé leurs délégués, l'Union des associations fraternelles sera constituée immédiatement.

Les statuts se trouvent rue du Cadran, 23, à l'Association fraternelle des cordonniers.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient dans sa partie officielle une circulaire de M. le ministre de la justice à tous les procureurs généraux, et ainsi conçue :

« Paris, 13 septembre 1849.

» Monsieur le procureur général,

» L'article 1er de l'ordonnance du 2 mars 1845 est ainsi conçu :

« La translation des prévenus et des accusés dans les maisons d'arrêt et de justice aura lieu à l'avenir par voiture cellulaire; néanmoins, si les circonstances l'exigent, ils pourront être conduits par la gendarmerie, de brigade en brigade. »

» Cette disposition a consacré une heureuse innovation. L'humanité et la justice ont souvent gémi d'un mode de translation très pénible en lui-même, et qui, à raison des mesures de sûreté qu'il exige et de la publicité qui l'accompagne, jette une sorte de flétrissure sur des personnes qui ne sont pas encore jugées. Désormais, la translation en voitures, qui, aux termes des art. 4 et 5 du décret du 18 juin 1811, ne devait avoir lieu que dans des circonstances extraordinaires, est la règle commune à l'égard des prévenus et des accusés, et leur translation à pied n'est qu'une exception qne la nécessité des circonstances peut seule motiver.

» Il résulte cependant des renseignements que j'ai pris à cet égard que cette nouvelle règle n'est qu'imparfaitement exécutée. Il paraît que les voitures cellulaires qui, dans le cercle de chaque département, devaient servir au transport des prévenus n'ont suffi que d'une manière très incomplète à ce service, soit à raison des vices matériels de leur construction, soit à raison de l'impossibilité de les diriger sur tous les points du département où les transports doivent être opérés. Je désire, en me concertant avec M. le ministre de l'intérieur, régulariser le plus promptement possible ce service, et aplanir toutes les difficultés qui se sont opposées jusqu'à présent à ce qu'il fût appliqué d'une manière générale.

» Je vous prie en conséquence de vouloir bien me faire connaître immédiatement si, dans quelques départements de votre ressort, les voitures cellulaires départementales auraient cessé d'être employées, quelles sont les causes qui auraient amené leur abandon, si, dans les départements où elles continuent de fonctionner, elles suffisent à la translation de tous les prévenus et accusés, et quels seraient enfin, dans votre pensée, les moyens qui permettraient d'organiser complètement le transport par voitures de cette classe de détenus. Vous voudrez bien m'adresser tous ces renseignements dans le plus bref délai. »

— Hier a eu lieu la distribution des récompenses accordées aux artistes dont les œuvres ont été jugées le plus dignes.

MM. Charles-Louis Muller, Jules Dupré, Camille Flers, Constant Troyon, Raffet, Aubry Lecomte et Charles Séchan ont reçu la croix de la Légion-d'Honneur.

Voici maintenant les noms des artistes qui ont obtenu des médailles :

Le prix d'honneur, qui était en même temps la première médaille en sculpture, a été accordé à M. Jules Cavelier, pour sa statue de Pénélope.

Pour la peinture, des médailles de 1re classe ont été décernées à M. Charles Fortin, à M. Th. Rousseau et à M. Octave Tassaert.

Des médailles de 2e classe ont été accordées à MM. G. Courbet, Fromentin, Guermann Bohn, Montessuy, Vidal, Gendon.

Les médailles de 3e classe ont été données à MM. Maison, F. Bouvin, Colas, Devers ; à Mlle R. Thévenin ; à MM. F. Haffner, Eug. Lavielle, H. Pron, V. Dupré, Mussini, A. Roche et Zac.

Les deuxièmes médailles de sculpture ont été décernées à MM. Ch. Muller et Aug. Préault.

Les troisièmes médailles à MM. Th. Devaux, Bernard Lhomme, E. Fremiet, Hébert, V. Leharivel, E. Montagny.

L'architecture n'a pas eu de première médaille; les deuxièmes ont été décernées à MM. E. Boesvilvad, J. Bouchet et A. Denuelle. Les troisièmes ont été accordées à MM. L. Renaud et Eug. Lacroix.

La première médaille pour la gravure a été obtenue par M. V. Pollet. MM. Paul Girardet et Ad. Mouilleron ont obtenu les deuxièmes médailles, et MM. Lavieille, Butavand, P. Leprie et Tony Goutière les troisièmes.

M. le directeur des beaux-arts a terminé la séance en donnant lecture du nouveau règlement sur les récompenses et des noms des artistes dont M. le ministre de l'intérieur, en se conformant à ce règlement, a acheté des ouvrages.

— Nous avons demandé au gouvernement s'il avait autorisé le concile qui doit s'ouvrir à Saint Sulpice le 17 septembre prochain. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Jusqu'à présent le *Moniteur* a gardé à cet égard le silence le plus complet.

Aux termes des articles organiques du concordat, qui sont la loi en pareille matière, aucun concile ne peut se réunir sans autorisation préalable. Il paraît que le clergé n'a point jugé à propos de se soumettre à cette disposition. Le gouvernement osera-t-il maintenir son droit incontestable? Osera-t-il faire exécuter la loi ? Nous commençons à en douter. (*National.*)

— Nous lisons dans le *National :*

« Le *Constitutionnel* publie aujourd'hui comme correspondance particulière, et en la faisant précéder de cette formule :

« On nous écrit de Rome, »

une lettre que nous avions lue hier tout au long dans le *Morning-Chronicle* d'avant-hier.

» Si le *Constitutionnel* a partout des correspondances pareilles, il sera sans doute renseigné à peu de frais, mais il n'aura pas les nouvelles les plus récentes.

— Nous avons annoncé la nomination du général Randon comme commandant en chef de notre armée d'Italie ; on disait aujourd'hui que cette nomination n'était peut-être pas définitive. Le général Randon est protestant, ce qui pourrait être une difficulté de plus pour lui à Rome. (*Constitutionnel.*)

— Nous lisons dans la *Liberté* :

« Notre article, qui adjurait M. Louis-Napoléon Bonaparte d'opter entre la monarchie qui l'a fait prisonnier et la République qui l'a fait président, devait exciter l'ire des journaux monarchiques, qui nous apostrophent aujourd'hui, l'un pour nous dire que ce n'est pas la monarchie qui a fait Louis-Napoléon prisonnier, mais l'usurpation : l'autre pour nous dire que, si nous prenions la peine de compter, nous reconnaîtrions bientôt que ce n'est pas la République qui a fait M. Louis-Napoléon président.

Au premier, nous répondons que si le duc de Bordeaux eût trôné aux Tuileries, à la place de Louis-Philippe en 1840, il est peu probable qu'on eut reçu le conspirateur de Boulogne autre part que dans le cachot de Fieschi, dont l'hospitalité monarchique lui a fait les honneurs.

Nous répondrons au second que, lorsque avec quelques démocrates qui voulaient, comme nous, arracher la République à la dictature du général Cavaignac, nous nous sommes occupés de la première candidature de Louis-Napoléon à Paris, nous avons rencontré pour auxiliaires une foule de républicains de la veille, mais pas un seul rédacteur de la *Gazette, de France* de l'*Union* ou du *Journal des Villes et des Campagnes*.

— Le lundi 1er octobre prochain, il se fera à Copenhague une vente qui ne peut manquer d'attirer l'attention de tous les amis des arts, des administrateurs de tous les musées européens, des amateurs qui se passionnent pour les collections et les objets curieux.

L'administration du musée fondé par le roi de Danemark, après la mort de Thorwaldsen, pour y déposer les chefs-d'œuvre que ce grand artiste a légués à son pays, fera vendre ce jour là 564 objets d'art, livres, gravures, médailles, pierres précieuses, ciseaux, râpes, limes, qui lui ont appartenu, ou qui sortis de ses mains, se trouvent en double dans le musée. Dans le nombre on remarque trois grandes statues en marbre achevées, treize bas-reliefs également achevés, des esquisses, des études, etc.

— Beaucoup d'allées et de venues ont eu lieu toute la matinée aux ambassades de Russie et d'Autriche.

— C'est un Estherhazy qui commande dans Comorn, la place la mieux fortifiée d'Europe par la nature et par l'art,

Cette maison des Estherhazy est une des plus opulentes de l'empire autrichien. Elle possède 43 seigneuries en Hongrie, en Autriche et en Bavière.

Ses résidences sont Vienne et Eisenstadt.

Ils furent créés barons le 8 décembre 1421, comtes en 1624.

Princes de l'empire le 7 décembre 1687.

Et reçurent le titre de princes, pour tous leurs descendants, le 11 juillet 1783.

Les armes sont d'azur au griffon d'or, couronné de même tenant un sabre de la patte droite et posé sur une couronne d'or en pointe.

Le chef actuel de cette maison est le prince Paul Antoine, marié à la fille du prince de la Tour et Taxis.

Il a eu trois enfants, deux filles et un fils Nicolas, né le 25 juin 1817, marié à lady Sarah, fille de Georges Child Villiers, de laquelle il a eu deux enfants âgés de cinq et six ans.

C'est ce personnage qui s'est enfermé dans Comorn pour y vaincre ou mourir.

— Par l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 du mois

» J'écrivis d'abord à mon ami le docteur Roché, qui passe son existence au milieu des hauts-fournaux de l'Eure, et qui est le médecin d'une partie de la population cyclopéenne qui les alimente. Je lui demandai des renseignements précis. Tout ce qu'il a pu savoir, c'est qu'un nommé La Forge, homme de 35 à 36 ans, d'une forte corpulence, marchait au pas, nu-pieds, sur des gueuses, après la coulée; mais il ne l'a pas vu. Ce n'était point assez pour dissiper mes doutes.

» Alors, je m'adressai dans une fonderie, à Paris, où l'on se moqua de moi en me montrant la porte. Je ne me fis pas prier, et je me retirai, l'oreille basse, méditant sur les difficultés de vérifier un seul fait, même très simple.

» Plus tard, je fus assez heureux pour faire la rencontre de M. Alphonse Michel, qui habite au milieu des forges de la Franche-Comté. M. Michel me promit, avec une obligeance parfaite de s'enquérir de ces faits, et de les constater au besoin.

» Voici un fragment de la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire à la date du 26 mars dernier.

» ... De retour chez moi, je ne manquai pas de m'informer auprès des ouvriers de ce qu'il en était (l'immersion du doigt dans la fonte incandescente), et généralement ils me rirent au nez, ce qui ne me rebuta pas. Enfin, me trouvant à la forge de Magny, près Lure, je renouvelai ma question à un ouvrier, qui me répondit que rien n'était plus simple; et, pour le prouver, au moment où la faute en fusion sortait d'un Wilkinson, il passa le doigt dans le jet incandescent. Un employé de la maison renouvela la même expérience impunément; et moi-même, enhardi par ce que je voyais, j'en fis autant...

» Je vous ferai observer que pour faire cet essai aucun de nous ne mouilla son doigt.

» Je m'empresse; monsieur, de vous faire part de ce fait qui semble venir à l'appui de vos idées sur l'état globulaire des liquides, car les doigts étant naturellement plus ou moins humides, c'est, je pense, à cette humidité, passant à l'état sphéroïdal qu'il faut attribuer leur incombustibilité momentanée.

» Voici les expériences que j'ai faites :

» J'ai divisé ou coupé avec ma main un jet de fonte de cinq à six centimètres qui s'échappait par la percée, puis, tout aussitôt, j'ai plongé l'autre main dans une poche pleine de fonte incandescente qui était vraiment effrayante à voir. Je frissonnais involontairement. Mais l'une et l'autre main sont sorties victorieuses de l'épreuve. Et aujourd'hui, si quelque chose m'étonne, c'est que de telles expériences ne soient pas tout à fait vulgaires.

» Assurément, on me demandera quelles précautions il faut prendre pour se préserver de l'action désorganisatrice de la matière incandescente. Je réponds : Aucune; n'avoir pas peur, faire l'expérience avec confiance, passer la main rapidement, mais pas trop cependant, dans la fonte en pleine fusion.

» Autrement, si l'on faisait l'expérience avec crainte qu'on opérât avec une trop grande vitesse, on pourrait vaincre la force répulsive qui existe dans les corps incandescents, établir ainsi le contact avec la peau qui y resterait indubitablement dans un état facile à comprendre.

Pour concevoir le danger qu'il y aurait à passer trop rapidement la main dans le métal en fusion, il suffit de se rappeler que la résistance est proportionnelle au carré de la vitesse et dans un fluide compacte comme le fer liquide cette résistance croit certainement dans un rapport plus élevé.

» L'expérience réussit surtout quand on a la peau humide, et l'effroi involontaire que l'on éprouve en présence de ces masses de feu, met presque toujours toute l'habitude du corps dans cet état de moiteur nécessaire au succès; mais, en prenant quelques précautions, on devient véritablement invulnérable. Voici ce qui m'a le mieux réussi : Je me frotte les mains avec du savon, de manière à leur donner une surface polie; puis, au moment de faire l'expérience, je plonge ma main dans une solution froide de sel ammoniac saturé d'acide sulfureux, ou tout simplement dans de l'eau contenant du sel ammoniac, et, à son défaut, dans de l'eau fraîche. Regnault, qui s'est occupé de cette question. dit : « Ceux qui font métier de manier le feu et d'en tenir à la bouche, emploient quelquefois un mélange égal d'esprit de soufre, de sel ammoniac, d'essence de romarin et de suc d'ognon, » toutes substances volatiles, comme on voit, qui rendent latente, en s'évaporant, une certaine somme de chaleur.

» Il n'y a point de contact entre la main et le métal ; c'est un fait pour moi positivement établi. S'il n'y a pas de contact, l'échauffement ne peut avoir lieu que par rayonnement, et il est énorme, il faut le reconnaître; mais si le rayonnement est annulé par réflexion, et il l'est, c'est comme s'il n'existait pas, et, en définitive, l'opérateur se trouve placé dans des conditions normales pour ainsi dire.

» Je crois avoir établi, il y a déjà bien longtemps, que l'eau à l'état sphéroïdal a la propriété de réfléchir le calorique rayonnant, et que sa température n'atteint jamais celle de son ébullition ; d'où il suit que le doigt ou la main étant humides, ne peuvent s'élever jusqu'à la température de ✕ 100 degrés, l'expérience n'ayant pas assez de durée pour permettre à l'humidité de s'évaporer entièrement.

» Pour me résumer sur ce point, je dirai : En passant la main dans un métal en fusion, elle s'isole; l'humidité qui la recouvre passe à l'état sphéroïdal, réfléchit le calorique rayonnant, et ne s'échauffe pas assez pour bouillir. Voilà tout.

» J'avais donc raison de le dire en commençant : cette expérience, dangereuse en apparence, est presque insignifiante en réalité.

» Je l'ai répétée souvent avec du plomb, du bronze, etc., et toujours avec le même succès. »

SPECTACLES DU 15 SEPTEMBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Andromaque.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Jeunesse du Cid, le Trembleur.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier d'Harmental.

VAUDEVILLE. — Sous le Masque, Pas de fumée sans feu, Les grands Ecoliers en vacances, Le Congrès de la Paix.

VARIÉTÉS. — Mme Larifla, les Parens de ma femme, les Caméléons, Lorettes et Aristos.

GYMNASE. — Les Représentants en vacances.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Tigre du Bengale, le Groum, un Oiseau de passage, le Code des Femmes.

PORTE SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, l'Etoile du Marin.

AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif Errant.

GAITÉ. — La Sonnette du Diable, Moulin Joli.

dernier, article cinq, il est dit que le grand prix d'honneur de 4,000 fr. offert annuellement aux artistes vivants à la suite de l'exposition de leurs œuvres, continuera d'être décerné tous les ans à l'artiste qui l'aura obtenu l'année précédente, dans le cas où aucune des œuvres de l'exposition nouvelle ne serait jugée digne de remporter ce prix.

Ainsi, M. Jules Cavelier qui vient de remporter le grand prix d'honneur pour sa statue de Pénélope recevrait encore l'année prochaine le grand prix si un nouveau concurrent ne venait pas le lui disputer par une œuvre hors ligne.

— Le prix du pain à Paris, fixé pour la première quinzaine de ce mois à 31 cent. le kilog. de première qualité et 24 cent. de deuxième, subira à la taxe de samedi 15, pour la 2e quinzaine de septembre, la diminution suivante, par suite de la baisse continue dans le cours des farines et de l'abondant approvisionnement de la halle, de la réserve et des magasins :

Première qualité, 30 cent. le kilog.
Deuxième qualité, 22 cent.

— Tous les ministères sont maintenant pourvus d'imprimeries lithographiques.

— Depuis bien longtemps on n'avait compté dans les placards grillés des mairies de Paris autant de publications préalables de mariages que cette semaine. Il y en a près de 300.

— Les ouvriers sont en train de démolir les maisons entre la rue du Four-St-Germain et celle de Sainte-Marguerite pour continuer la rue du Pot-de-Fer jusqu'à la place Saint-Germain-des-Prés.

— Le palais d'Orsay qu'occupe le conseil d'état, bâti par les tripoteurs du dernier règne, vient de se lézarder dans 4 endroits et de haut en bas de l'édifice sur la façade de la rue Belle-Chasse.

— La statue de Pénélope a été achetée par M. de Luynes, 12,000 fr.; elle a remporté le grand prix de 4,000 fr. Total : 16,000 fr.

Plus la croix d'honneur.

Malheureusement, en transportant ce chef-d'œuvre de la sculpture moderne, du palais des Thuileries dans l'orangerie du Louvre, il y a eu un doigt de pied mutilé.

— Ce soir samedi, à l'Odéon, les deux pièces nouvelles, avec les intermèdes de chant et de danse, toujours foule. Au premier jour, pour les débuts de Clarence, la *Carnésina*, comédie en 3 actes et en vers, de M. Méry.

VARIÉTÉS.

SOCIALISME RATIONNEL (1).

Association universelle des prolétaires ayant pour but l'anéantissement du paupérisme et des révolutions.

(4e QUESTION).

Quelles sont les conditions nécessaires pour que les obstacles, s'opposant actuellement à la réussite de l'association, puissent être rapidement vaincus.

RÉPONSE : Que l'anéantissement du paupérisme et des révolutions soit devenu réellement nécessaire,

Cette condition est unique. Nous avons prouvé que son existence est actuellement réelle.

— C'est vrai. Mais il ne suffit pas que cette condition ait une existence réelle; il faut encore que cette nécessité soit reconnue par tous ceux qui font obstacle à l'établissement du socialisme réel; ce qui doit signifier que notre association peut actuellement renverser tous les obstacles qui s'opposent à sa réussite.

C'est également vrai. Aussi nous allons prouver que l'association universelle est capable de remplir ce but.

D'abord pour agir il faut exister. Commençons par prouver que l'association universelle, que nous avons démontré pouvoir exister théoriquement, peut aussi exister pratiquement.

Une première publicité est nécessaire, c'est vrai, et cette première publicité ne peut exister que par des journaux étrangers à l'association; puisque dès le commencement l'association ne peut, pour ainsi dire, exister qu'en germe. De plus, le journalisme, association des capitaux, n'a ni corps ni âme, est l'ennemi né du socialisme rationnel. C'est encore très vrai, mais en général et sauf les exceptions. Remarquez maintenant que si le monde physique est régi par des généralités sans exceptions, le monde moral, en époque d'ignorance, n'est régi et ne peut être régi que par des exceptions donnant naissance à des généralités : Moïse, le Christ et Mahomet étaient des exceptions; le génie est exceptionnel.

En général, le journalisme et la capital sont les ennemis du socialisme rationnel; mais exceptionnellement. Il y a des prolétaires moraux qui ne sont point privés de capitaux, et qui, par une raison quelconque, bonne ou mauvaise, les dévouent à l'anéantissement du prolétariat. De plus, le capital, par cela même qu'il n'a ni cœur, ni âme, peut compter sur l'excentricité d'une doctrine, sur la manière dont elle est exposée, défendue, etc., pour avoir des lecteurs. N'avons-nous pas vu les doctrines les plus absurdes avoir des journaux? N'avons-nous pas vu, en outre, le journal des *Débats* et le *Constitutionnel* publier des romans de M. Eugène Sue, tout ee qu'il y a de plus opposé aux doctrines professées par ces journaux? Moi-même, ennemi déclaré de toutes les doctrines professées par le journalisme, n'ai-je point déjà trouvé trois, quatre, cinq, six journaux qui ont bien voulu admettre quelques unes de mes publications? Une première publication n'est donc point impossible à l'établissement de l'association universelle. Loin d'être impossible, elle est même probable; et la preuve qu'elle est plus que probable, c'est l'insertion du présent article dans un journal.

Avoir un nombre suffisant d'associés pour que l'association puisse, par elle-même, subvenir aux frais de sa publicité, est encore un obstacle presque insurmontable; mais est-il absolument insurmontable, et n'y a-t-il point d'exception à cette généralité?

Depuis la Révolution de Février, les différents socialismes spéciaux ont énormément perdu; et le socialisme général, qui ne peut être que le socialisme rationnel, a énormément gagné. Combien n'y a-t-il pas de législateurs, de gouvernants, de prêtres, de philosophes, de savants, d'artistes, d'économistes, de socialistes même, et de propriétaires, qui, soit malgré eux, et pour ainsi dire à leur insu, soit dans l'intérêt de leur propre conservation, ont déjà ouvert les yeux sur l'impossibilité de maintenir l'ordre en conservant l'organisation actuelle? Ceux-là sont déjà des socialistes généraux, des socialistes du socialisme rationnel, encore inconnu. Ceux-là s'aperçoivent qu'ils se noient dans le désordre; et quiconque se noie s'accroche à un fétu, cherche même à s'accrocher à une ombre.

N'a-t-on pas vu le sceptique et courageux Girardin s'accrocher à la Banque du Peuple? il s'en est détaché, il est vrai, parce qu'il a vu qu'il n'évitait Charybde que pour tomber en Scylla. Que tous les sceptiques s'accrochent ainsi à l'association universelle; qu'ils ne s'en détachent qu'après l'avoir reconnue absurde, et bientôt l'association universelle projetée sera une association réalisée.

Certes, une publicité continuelle, maintenue par les seules forces de l'association, demande des frais considérables. Mais une fois cette publicité commencée : ou elle se soutiendra, et ce sera une preuve que la base de l'association est bonne; ou elle tombera, et ce sera une preuve que l'association doit choisir une nouvelle base, car nous avons prouvé que cette association est devenue nécessaire.

Dans les deux cas, l'association doit triompher ou la société doit périr Et dans ce dernier cas, l'association triompherait encore : car la mort de la société serait la preuve que l'association était fondée en raison.

Arrivons maintenant à parler du journalisme en général.

Le journalisme en général est l'ennemi de l'association, soit. Mais le journalisme général ou se taira, ou parlera sur le socialisme rationnel. S'il se tait, tant mieux! Son silence sera une preuve qu'il n'a rien de bon à dire pour l'attaquer. S'il parle, tant mieux! car il n'aura que de mauvaises raisons pour l'attaquer, puisque le socialisme rationnel doit être rationnellement incontestable. Or, plus il parlera, plutôt il tombera. Si le journalisme venait à émettre de bonnes raisons, ce serait une preuve que le prétendu socialisme rationnel n'est rationnel qu'illusoirement; il tomberait, et ce serait encore tant mieux. Car cela donnerait lieu au socialisme vraiment rationnel de se faire jour; et l'association universelle lui donnerait son appui, sous peine de mourir en entrant elle-même dans le néant du journalisme négatif.

Les lois françaises peuvent, il est vrai, proscrire non seulement l'association universelle, mais toutes les associations quelconques. Cela du reste, même dans les circonstances actuelles, n'est point encore aussi facile qu'on le croirait bien : parce que pour cela il faudrait une défense absolue. Si, à cet égard, il n'y a que des obstacles légaux relatifs à la presse, ceux-ci ne sont obstacles que pour les sots.

(*La suite à demain.*)

(1) Voir le no du 10 septembre.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

Bourse de Paris du 14 septembre.

Avant la Bourse. — Il y a encore beaucoup de découvert dans la coulisse, parceque l'on avait vendu de préférence dans la coulisse lorsque le parquet faisait ses emprunts journaliers. Ce matin la rente avait fait 88 50 au passage de l'Opéra, mais avant le début du parquet la coulisse était retombée à 88 35 et 88 30.

Bourse, une heure. — Les cours se maintiennent comme hier sans beaucoup de variations, on a cependant une nouvelle de nature à provoquer de la hausse; on a dit que la Banque allait à partir de demain reprendre ses avances sur dépôts d'effets publics, afin d'utiliser une partie du numéraire qui s'amoncèle dans ses coffres. Le 5 0|0 s'est tenu de 88 25 à 88 35 et 88 40.

Deux heures. — Quelques ventes sont survenues et ont fait offrir la rente à 88 35, parcequ'on disait que le gouvernement, après avoir reçu de nouvelles dépêches de Rome, avait convoqué la commission de permanence. On ajoutait que la commission des trois cardinaux avait quitté Rome après avoir protesté contre la conduite des autorités subalternes françaises.

Trois heures. — La rente reste faible à 88 40. Les affaires sont toujours nulles. Il paraît que les représentants montagnards ont sommé les membres de la commission de permanence de convoquer la chambre, mais que la commission ne s'est pas réunie comme le bruit en avait été répandu.

La rente 3 0|0 était ferme, elle a monté de 55 60 à 55 95.

La Banque a monté de 10 à 2,335, les Quatre Canaux de 1 25 à 1,092 50, les anciennes obligations de la Ville de 10 à 1,265, les nouvelles obligations de la Seine de 5 à 1,090.

L'emprunt Romain a monté de 3|4 à 76 1|4, les deux emprunts Belges de 1|2 à 97 1|4, le nouvel emprunt du Piémont de 7 50 à 937 50, l'emprunt d'Haïti de 5 à 190, le 3 0|0 espagnol a fait 34 3|4, la dette intérieure 27 3|8.

Les actions du Nord ont varié de 438 75 à 440, Strasbourg était à 356 25, Nantes à 303 75, Orléans de 760 à 755, Rouen à 530.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	88 35	88 45	88 25	88 35	88 40
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	80 »
4 0|0 j. du 22 mars. .	68 50	» »	» »	68 50	68 50
3 0|0 j. du 22 déc. . .	55 60	55 95	55 60	55 95	55 75
Action de la Banque.	2325 »	2335 »	2325 »	2335 »	2325 »
Obligations de la Ville	1087 50	1090 »	1087 50	1090 »	1085 »
4 canaux avec prime.	1092 50	» »	» »	1092 50	1091 25
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	930 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	60 »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	132 50
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2750 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	97 1|4
Emprunt romain..........	76 1|4	Belgique, Empr. 1842.	97 1|4
Emprunt d'Haïti.........	190 »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	3 1|2	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	34 3|4	Emprunt du Piémont..	895 »
Do Dette intérieure.......	27 3|8	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	420 »	420 »	420 »
	Versaille, R. D.	» »	» »	270 »
	Versailles, R. G.	170 »	170 »	170 »
	Paris à Orléans,	760 »	755 »	760 »
	Paris à Rouen,	530 »	530 »	530 »
	Rouen au Havre,	» »	» »	270 »
	Avignon à Marseille,	225 »	225 »	225 »
	Strasbourg à Bâle,	105 »	103 75	105 »
	Du Centre,	312 50	312 50	312 50
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	406 25	407 50	402 50
	Du Nord,	438 75	440 »	440 »
	Paris à Strasbourg,	356 25	356 25	356 25

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 22